

qui voudroient s'enroller dans ses Regimens, *Recompens*  
y se soient reçûs; que les autres pouvoient se *se que les Ca-*  
retirer dans leurs Maisons, où s'éloigner du *salans re-*  
moins à dix lieues de son Armée, à peine de *soient du*  
la vie. Voilà le fort & la récompense que *Général de*  
doivent naturellement attendre les sujets qui *l'Empereur,*  
se revoltent & prennent les armes contre leurs  
Souverains; la plus grande grace qu'ils dé-  
voient esperer, c'est qu'après avoir été rui-  
nez, on leur permette d'aller, la vie sauve,  
dans leurs maisons, s'ils en ont, réfléchir  
sur la misere que leur conduite leur a pro-  
curée.

IX. Le 25. Mars le Général Staremberg,  
s'étant rendu dans l'Eglise Cathedrale de *Mr. de Sta-*  
Barcelonne, déclara devant toute l'assem- *remberg se*  
blée, qu'il se demettoit de la Charge de Viceroy *demet de la*  
& Capitaine Général de Catalogne, pour être *Viceroyauté*  
remplie par le Prince à qui la Providence avoit *de Catalo-*  
voulu qu'appartienne la Souveraineté de cette *gne.*  
Principauté.

La Providence, dont par'e Mr. de Sta- *Le Roi d'Es-*  
remberg. avant. ( longtems avant cette de- *pagne nom-*  
demission ) mis le Roi Philippe V. en posses- *me les Offi-*  
sion de la Catalogne, ce Prince a donné à *ciers au Gou-*  
Mr. le Duc de Popoli, la Charge de Capi- *vernement*  
taine Général de cette Principauté; Sa M. *de la Catalo-*  
a aussi disposé des Gouvernemens des prin- *logne.*  
cipales Villes de la Province, en faveur de  
ceux qui doivent les remplir, à mesure que  
les Allemands les évacuoient; le tems n'a-  
yant pu être fixé, à cause des longueurs où  
l'on est assujetti, lorsqu'il faut transporter  
par mer, la suite d'une Cour Imperiale; une  
armée entiere, composée des troupes d'un  
grand nombre de Souverains liguez; prin-  
cipalement lors que pour faire ce trajet ,  
tout